

De l'art de mentir

Date : 23 septembre 2013

Les deux interventions de Clément Théaudin, rapporteur en séance du Conseil général du 20 juin 2013 de la question du gentilé au nom de la 5^{ème} commission, constituent un superbe festival d'impostures. J'y reviendrai, tant il y a à dire...

Je ne relève aujourd'hui que sa dernière tirade :

« Donc au final, Monsieur le Président, après nous avoir dit que le coût de 30.000 euros - dont nous avons dépensé la moitié - était trop élevé, on nous dit « pourquoi ne pas organiser une consultation de l'ensemble de nos concitoyens ? »

Alors là, nous allons vers des dimensions financières d'une autre nature, car si nous voulons organiser une consultation sérieuse, filtrant la possibilité de vote pour que la personne, la même personne ne vote pas plusieurs fois... et caetera, vous imaginez la lourdeur du système, le coût, les délais de mise en œuvre et nous reparlerons à nouveau du gentilé dans 3 mois, 6 mois, 8 mois ou un an...

D'autant plus que - comme nous approchons d'une période électorale - les consultations référendaires ne sont plus autorisées... donc, nous pouvons comme ça en parler pendant des années. »

- En premier lieu, Clément Théaudin, qui préside la commission des finances et de la commande publique du Conseil général, laisse entendre que le coût de la création du gentilé pourrait n'être que de 15.000 euros quand il ne s'agit que la dépense constatée à la date du 20 juin.

- Sur le ton de celui qui sait, il feint ensuite de considérer qu'il n'est de consultation sérieuse que par la voie d'un referendum, c'est-à-dire d'un « referendum décisionnel local » au sens de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 et de la [loi organique](#) subséquente : une hypothèse que, pour de multiples raisons, personne à ma connaissance n'a jamais avancée (c'est là qu'il faut être sérieux !...).

- Sur le même ton condescendant, le ton qu'il a déjà utilisé pour fustiger le sondage du journal Ouest-France, il distille l'idée que toute autre forme de consultation serait par nature totalement inutile parce que nécessairement biaisée : mieux valait donc un comité « d'experts » qui n'en sont pas), et puis c'est tout.

On peut dès lors se demander la valeur qu'il accorde par exemple à l'enquête sociologique effectuée à la même époque à l'initiative du Conseil général dans le cadre de « [l'élaboration de l'Atlas des paysages de l'Ille-et-Vilaine](#) ». Sans doute, de son point de vue, n'était ce pas très

sérieux ?...

On peut surtout se demander si, plutôt que de réserver 15.000 euros pour la « popularisation » d'un gentilé pour le moins inattendu, ces 15.000 euros non engagés à la date du 20 juin 2013 n'auraient pas pu couvrir une consultation au moins aussi sérieuse, aussi rapide et aussi peu dispendieuse que celle qui a été conduite dans le Loiret en 3 mois pour un budget de 12.000 euros.

- Clément Théaudin n'hésite pas à prétendre enfin que, de toutes façons, les consultations référendaires ne seraient pas actuellement autorisées.

C'est juste une preuve supplémentaire que ses interventions sur la question du gentilé n'ont été que du concentré de contre-vérités.

Même si en l'occurrence il n'est nullement opportun, un référendum local peut parfaitement être organisé puisque nous ne sommes pas dans les six mois précédant le renouvellement intégral ou partiel de l'assemblée délibérante (article LO1112-6 du code général des collectivités territoriales, sachant que les prochaines "cantonales" auront lieu en 2015), et que nous ne sommes pas pendant la campagne ou le jour d'autres scrutins de portée nationale.

A vous de juger :

PS : je précise une nouvelle fois que si un élément factuel de cette contribution vous paraissait erroné, il me faudrait pas hésiter à me le signaler... je le corrigerai bien volontiers